

N°2024/48

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09/12/2024	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 20</p> <p>Date de la Convocation : 04/12/2024</p> <p>OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A AUXI LOISIRS CREATIFS POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES DES MENUS DU REPAS DES AINES 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p>PRESENTS : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT</p> <p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL</p> <p>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas CAPY</p>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les membres du Club d'Arts Plastiques, renommé Auxi Loisirs Créatifs, ont confectionné les menus individuels et uniques du repas des aînés. Il souligne que ces créations de qualité ont ravi les convives qui sont repartis avec leur menu en guise de souvenir de cette belle journée de retrouvailles conviviales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Auxi Loisirs Créatifs a effectué 76 € de dépenses en matériel pour ces réalisations et proposer de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'association Auxi Loisirs Créatifs d'un montant de 100 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 09/12/2024



Le Maire,

Henri DEJONGHE